

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 9 juin 2023

La police nationale recrute ses futurs gardiens de la paix

S'ouvrir à plus de 100 métiers au service de la sécurité publique

Les inscriptions au concours de gardien de la paix sont ouvertes **jusqu'au 19 juillet 2023**. Cette session offre plus de 2 500 postes sur la France entière aux candidats qui partagent les valeurs d'engagement, de courage et d'intégrité de la police nationale.

Les inscriptions sont accessibles sur le site <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix>

Les conditions d'accès, les épreuves, ainsi que la scolarité ont évolué et ouvrent la voie vers **une carrière attractive** à partir d'un seul concours.

Conditions d'accès :

- être de nationalité française ;
- être titulaire d'un baccalauréat * ;
- être âgé de 17 à 45 ans * ;
- avoir une bonne condition physique ;
- être en règle au regard des obligations du service national (journée défense et citoyenneté, ou ex-journée d'appel de préparation à la défense) ;
- avoir un casier judiciaire vierge.

**Les limites d'âge et conditions de diplômes peuvent faire l'objet de dérogations.*

Épreuves en deux temps, organisées à La Réunion :

1. La phase d'admissibilité comporte 4 épreuves écrites : résolution de cas pratiques, QCM de culture générale, QCM de langue étrangère, tests psychotechniques. Elles débiteront le 19 septembre 2023 ;
2. La phase d'admission comporte les épreuves sportives (test d'endurance cardio-respiratoire et parcours d'habileté motrice) et l'entretien de recrutement devant un jury (à partir du mois de novembre 2023).

Formation :

Une fois reçus au concours, les élèves gardiens de la paix suivent une formation rémunérée (1 442 euros nets par mois) de 12 mois en école nationale de police (ENP). La scolarité alterne formation en école et stages sur le terrain. Elle recouvre les missions principales qu'un gardien de la paix est amené à exécuter une fois affecté.

Un seul concours, 100 métiers différents :

Véritable généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs.

Son travail s'effectue dans des services d'enquête, de renseignement, de sécurité publique, dans des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, brigade anti-criminalité...), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre.

Tout au long de leur carrière, les gardiens de la paix peuvent progresser grâce à des examens et concours internes, ainsi que se spécialiser en obtenant de nouvelles qualifications : officier de police judiciaire, enquêteur en cybercriminalité, policier formateur anti drogue, formateur en technique de sécurité en intervention...

PRÉVENIR / ENQUÊTER / INTERVENIR

PROTÉGER

LE PLUS BEAU DES MÉTIERS

CONCOURS

GARDIEN DE LA PAIX



devenir
policier
.fr

Retrouvez toutes les informations sur le recrutement dans la police nationale en ligne :
www.devenirpolicier.fr

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457
Courriel : communication@reunion.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter – Facebook - Instagram : @Prefet974
Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>